

Motion du 26 juin 2023 de Mmes et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, James Berclaz Lewis, Maryelle Budry, Christian Zaugg, Charlotte Meierhofer, Livia Zbinden et Monica Granda: «Baignades en eaux vives, renforcer la prévention, maintenant!»

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 27 juin 2023)

MOTION

Exposé des motifs

Lors de l'inauguration de la plage des Eaux-Vives ou des aménagements du quai Wilson, le Conseil administratif s'est clairement positionné en indiquant qu'il ne prévoyait pas de sauveteurs-sauveteuses ou surveillant-e-s sur les lieux aménagés pour la baignade dans le lac. Dans sa réponse à la motion M-1257, qui concernait plus particulièrement les baignades dans le Rhône, le Conseil administratif indique ceci: «Le Conseil administratif souligne que la baignade en eau vive doit, avant tout, engager la responsabilité individuelle.»

Il est évident que tous les accidents ne pourront être évités, même si des mesures de prévention sont mises en place. Personne ne pourra jamais empêcher les adeptes des sensations fortes de mettre consciemment leur vie en danger.

Toutefois, l'expérience nous démontre que, même dans une zone aménagée pour la baignade, avec des mesures telles que l'installation de bouées sur le quai Wilson et la prise de mesures au bord du Rhône (mise en place de panneaux d'interdiction de plonger sur le pont de Sous-Terre ou de prévention sur ces mêmes quais), nous constatons cette année une sérieuse augmentation des interventions des Services d'urgence à la suite d'accidents de baignade, le dernier, très grave, ayant eu lieu le mardi 20 juin 2023 au quai Wilson.

L'actualité nous oblige à prendre conscience, au vu du nombre d'incidents (voir les considérants), que ces mesures ne suffisent plus pour sécuriser au mieux ces accès à l'eau, au moins durant les trois mois estivaux.

Les secours engagés sur un accident de baignade sont du ressort du Canton, mais la Ville de Genève peut et doit mettre tout en œuvre pour sécuriser au mieux les accès à l'eau dont elle a la charge, en particulier sur la plage des Eaux-Vives et le quai Wilson.

Il est de sa responsabilité d'informer sur les bons gestes, sur les mesures de prévention ainsi que sur l'utilisation du matériel de secours mis à disposition. Bien sûr pour les personnes qui fréquentent notre lac toute l'année, mais également pour les touristes qui en profitent en été.

Chaque année, 46 personnes perdent la vie en Suisse à la suite d'un accident de baignade. La baignade en eau vive est la troisième cause de décès durant la pratique d'un sport après la randonnée en montagne et l'alpinisme (journal de Léman Bleu du 21 juin 2023).

Considérant:

- le grand nombre de noyades ayant eu lieu cette dernière semaine, tel que le relate l'article paru dans la *Tribune de Genève* du 22 juin 2023;
- les températures de plus en plus élevées qui poussent un nombre croissant de personnes à aller se rafraîchir dans le lac et dans le Rhône, en particulier en fin de journée et le week-end;

- la fréquentation grandissante de la plage des Eaux-Vives depuis son inauguration en été 2020;
- l'aménagement récent du quai Wilson pour un accès à l'eau du mois d'avril au mois d'octobre qui remporte également un grand succès;
- le rapport de la motion M-1257 du 2 novembre 2016, «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire» (Conseil municipal de la Ville de Genève) qui soulignait déjà la dangerosité de la baignade dans le Rhône ainsi que la réponse du Conseil administratif du 10 janvier 2022;
- le rapport de la motion M 2338 du 22 septembre 2016 (Grand Conseil de Genève), «Invitons le Conseil d'Etat à développer des mesures de prévention des accidents de baignade au niveau des «Bains du Rhône»;
- les nombreux objets déposés ces dernières années au Conseil municipal (pétition P-426, proposition PR-1407, motion M-1504) pour un accès à l'eau;
- les divers articles de presse: le *20 minutes* du 17 août 2018, «Parents sur leur téléphone, inquiétude des sauveteurs»; la *Tribune de Genève* du 4 juin 2023, «Rivés à leur smartphone, les parents en oublient leur marmaille»; Léman Bleu, article du 20 juin 2023, «Six jeunes sauvés des eaux du Léman durant la nuit» qui indique le nombre d'interventions pour des accidents ou incidents de baignade nécessitant la mobilisation des Services de secours au nombre de quatorze du 1^{er} au 20 juin 2023; la *Tribune de Genève* du 23 juin 2023, «Cinq noyades en une semaine à Genève»;
- le journal télévisé de Léman Bleu du 21 juin 2023 qui indique que les Services de secours ont effectué en trois semaines la moitié de leurs interventions annuelles,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre contact avec le Canton afin d'évaluer quelles mesures peuvent être développées afin de renforcer la sécurité sur les sites concernés;
- à étudier les possibilités de renforcer l'information des risques de baignade en eau vive, avec des panneaux d'information, à travers les médias, la presse ou encore des actions sur le terrain;
- à étudier la fréquentation des zones de baignade afin de voir si celle-ci ne nécessite pas un renforcement des mesures;
- à désigner les zones les plus dangereuses et à engager en conséquence des surveillants, voire des maîtres-nageurs durant l'été;
- à étudier les possibilités de renforcer l'information des risques de baignade en eau vive, avec des panneaux d'information qui affichent en direct, par exemple avec des symboles ou des pictogrammes, le débit du courant, ainsi qu'à travers les médias, la presse ou encore des actions sur le terrain.